

FICHE D'USAGE pour la SUBSTANCE 25 - Hydroxyde de magnésium E528

Révision n°0 – 29/3/2024

SPECIFICATIONS

La substance Hydroxyde de magnésium doit être compatible avec la substance alimentaire E528 et posséder une pureté > 95%.

Impuretés maximales :

- Plomb < 2 mg/kg
- Arsenic < 3 mg/kg

STATUT

↪ Non utilisable en Agriculture Biologique



FONCTION

↪ Fongicide



RECETTE(S)

↪ Recette pour l'usage

Quantité de MgOH ₂ / eau
700 g/L

1^{ère} étape

Pour 1 L de produit mélanger 700 g de poudre à 1 L d'eau.

RECOMMANDATIONS

↪ Précautions

Lors

↪ Application : période de la journée

-

↪ Mesures de précautions ordinaires

- Port de gants recommandé.



↪ Conservation de la préparation

↪ Délai Avant Récolte (DAR)

Aucun.

↪ Compatibilité

-

↪ Incompatibilité

- acides (ex. vinaigre)

APPROBATION

➔ Règlement d'exécution (UE) n°2024/836

du 12 mars 2024 portant approbation de la substance de base hydroxyde de magnésium E528, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009.



➔ ReviewReport

Version Basic Substance hydroxyde de magnésium PLAN/2023/2231/rev. 2 du 31 janv. 2024.



PAS DE LMR REQUISE (EN COURS)

Résidus, Annexe V, LMR par défaut



➔ Règlement d'exécution (UE) n°2024/XXX

du xx XX 2024 modifiant l'annexe IV du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'hypochlorite de sodium.



Mise à jour : mars 2024

Rédaction

Patrice Marchand – ITAB

Superviseur

Patrice Marchand – ITAB : patrice.marchand@itab.asso.fr

Relecture

Conception graphique

Service Communication ITAB

